

LE DON ULTIME

Donner son cerveau est un geste concret et **indispensable** à l'avancement de la science. Pour les chercheurs, cet organe est essentiel pour découvrir les causes des **différentes maladies du cerveau**. Les échantillons de

cerveau humain servent à étudier les troubles psychiatriques et neurologiques. Ils donnent directement accès aux cellules, aux protéines et aux gènes du cerveau. Faire le don de son cerveau permet de poursuivre la **recherche** et le **développement** portant sur le traitement et la prévention des maladies mentales.

RECHERCHÉS : TOUS LES CERVEAUX

Tous les types de cerveaux sont nécessaires au travail des chercheurs, qui doivent comparer les échantillons provenant de personnes ayant souffert de maladie mentale ou neurologique à ceux provenant de cerveaux sains. Pour chaque cas qu'ils étudient, les scientifiques ont besoin d'un cerveau témoin. Ils doivent également examiner divers troubles et maladies du cerveau afin de vérifier et de valider leurs découvertes.

QUI PEUT DONNER SON CERVEAU ?

Tout résident du Québec. Quel que soit l'état de santé physique ou mentale du donneur, chaque don est important.

Lorsque la personne est inapte ou mineure, son représentant légal (tuteur, curateur ou mandataire) peut consentir à sa place.

LA BANQUE DE CERVEAUX DOUGLAS - BELL CANADA

Située dans le Centre de recherche de l'Institut Douglas, la Banque de cerveaux Douglas - Bell Canada coordonne le processus de don de cerveau, prépare les spécimens, les entrepose, et les achemine aux chercheurs à travers le monde.

Sa mission : Fournir à la communauté scientifique des échantillons cérébraux dont la qualité et la préservation sont optimales pour la recherche ; faire avancer les connaissances scientifiques afin de traiter, guérir et prévenir les maladies et troubles du cerveau.

QUESTIONS?

Pour plus d'informations sur la Banque de cerveaux Douglas - Bell Canada ou pour recevoir la brochure d'information et les formulaires de consentement :

☎ 514-761-6131, poste 0

(demander la Banque de cerveaux)

@ banque.de.cerveaux @douglas.mcgill.ca

www.douglas.qc.ca/banque-cerveaux

SAVIEZ-VOUS QUE... ? ? ?

Signer l'endos de sa carte d'assurance-maladie permet le don d'organes. Cela n'inclut pas le cerveau. Lorsque le don d'un corps est effectué à un établissement d'enseignement,

le cerveau est également exclu. La personne qui veut donner son cerveau à la science doit remplir un **formulaire de consentement** spécial, et le cerveau doit être retiré sans tarder après le décès afin d'assurer une conservation optimale des tissus.

LE DON ULTIME

Banque de cerveaux
Douglas - Bell Canada



Douglas
INSTITUT
UNIVERSITAIRE EN
SANTÉ MENTALE

MENTAL HEALTH
UNIVERSITY
INSTITUTE

Bell